

Commune de SOUBISE

Rue du Vigé

SARL L'ORANGERIE

Lotissement

# La Clé des Champs

PA 4

## PLAN DE COMPOSITION

Planimétrie rattachée au système Lambert II		Altimétrie rattachée au système I.G.N. 69		Echelle : 1/500	
A	Avril 2012	Dépôt de la demande de Permis d'Aménager	S.D.	Dossier : 10399 / 11246	
B	Avril 2013	Plan Marché	M.D.	Fichier : Exé 10399	
C	Juillet 2013	Modif PA	M.D.		
D	Juillet 2014	Exécution Tranche n°2	M.D.	Plan imprimé le : 1 juillet 2014	
E					

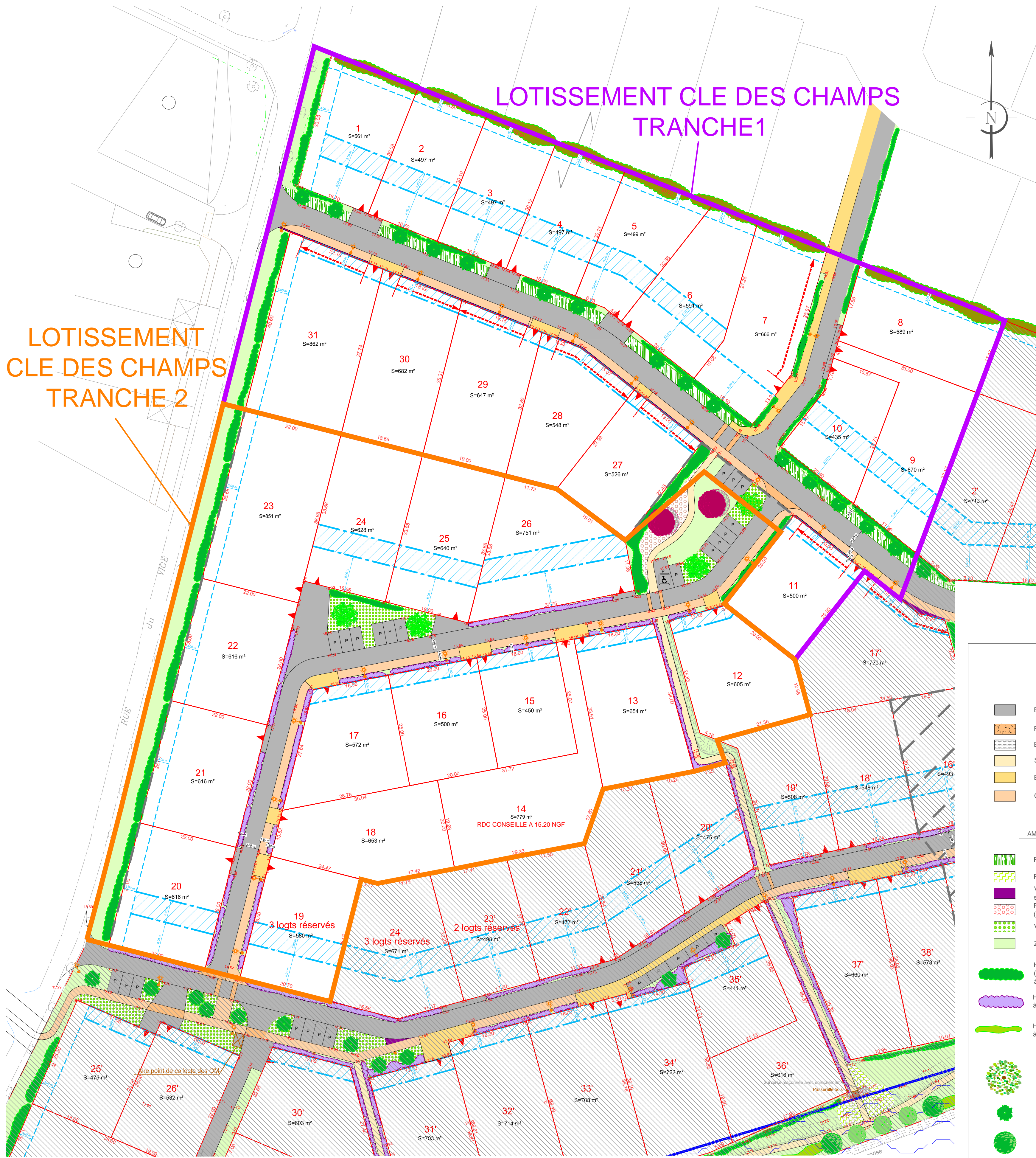
**SITEA CONSEIL**

M. TETARD J.P. Diplômé CESA URBANISME Université de Tours & M. PACAUD Ph. Géomètres Experts E.S.G.T. Associés  
 4 Rue de la Palenne - Chagnolet  
 17 139 DOMPIERRE SUR MER  
 fl 05 46 34 13 24 & 05 46 34 27 61 - laroche@siteaconseil.fr



LOTISSEMENT  
CLE DES CHAMPS  
TRANCHE 2

LOTISSEMENT CLE DES CHAMPS  
TRANCHE 1



**REVETEMENTS**

- Enrobé noir
- Résine pépite
- Enrobé percé
- Sablage calcaire
- Béton désactivé
- GRH traitée au liant hydraulique

**AMENAGEMENTS PAYSAGERS**

- Plantes tapissantes
- Plantations hydrophiles
- Vivaces (emplacement à définir selon les constructions)
- Prairie + bulbes (floraison du printemps à l'automne)
- Végétaux arbustifs (sur bêche)
- Zones engazonnées
- Haie mixte (bocagère ornementale) à planter par le lotisseur
- Haie basse (arbustes et vivaces) à planter par le lotisseur
- Haie bocagère à planter par le lotisseur
- Arbres remarquable (Paulownia - 16/18)
- Arbres tige : chêne vert (Quercus ilex - tige 14/18)
- Arbres tige de haie (Acer Cappadocicum - 10/12)
- Arbres haute tige (Quercus pubescens - 14/16)
- Arbres d'ornement (Cépée Lagerstroemia Indica - 150/200)

**REGLES D'URBANISME**

- Marge de recul de la construction  
Cotation parcelles
- Bande d'implantation obligatoire de toute ou partie de la construction (au minimum une pièce d'habitation à l'exception du garage seul)
- LIGNE D'IMPLANTATION OBLIGATOIRE DE TOUTE OU PARTIE DE LA CONSTRUCTION (au minimum une pièce d'habitation à l'exception du garage seul)
- Emplacement possible pour Transformateur
- Candélabre mât de 4 m
- Côte altimétrique voirie
- Place de stationnement marquage amorce pavés collés
- POSITION FIXE DE L'ACCES AU LOT
- TRANSLATION ADMISE EN FACADE DE L'ACCES AU LOT

**EMPRISE DE TRANCHE 1** (purple line)

**EMPRISE DE TRANCHE 2** (orange line)